



International Trust Fund  
**STRATÉGIE 2009–2013**

« Le gouvernement de la République de Slovénie est pleinement conscient du fait que la croissance et le développement de l'ITF sont basés sur les efforts et les excellents résultats que cette organisation a atteints par son activité dans la problématique antimines au sud-est de l'Europe et ailleurs dans le monde.

La contribution de l'ITF à la lutte globale pour éliminer les conséquences de l'emploi de mines antipersonnel, notamment dans la région du sud-est de l'Europe, ne peut être évaluée seulement par des chiffres ou des statistiques, mais plutôt par son investissement concret dans la restauration des conditions nécessaires au succès du rétablissement d'une vie culturelle, sociale et économique des individus et des communautés vivant dans des conditions d'après-guerre.

Le gouvernement de la République de Slovénie a pris connaissance de la Stratégie ITF 2009 – 2013, qui prévoit l'élargissement des activités de l'ITF tant sur le plan géographique que sur le plan de ses domaines d'expertise.

Nous sommes convaincus que la nouvelle orientation stratégique permettra à l'ITF de poursuivre ses activités humanitaires mais aussi d'optimiser son fonctionnement et d'accroître son efficacité.

Par les efforts communs en faveur d'un monde moins exposé ou débarrassé de ses menaces, monde dans lequel individus et communautés pourront jouir d'une sécurité maximale, l'aide des collectivités donatrices sera indispensable et plus que bienvenue. »

**Borut Pahor, Premier ministre du Gouvernement de la République de la Slovénie**

## ÉTAT DES LIEUX

En mars 1998, le gouvernement de la République de Slovénie a créé une fondation internationale – le Fonds fiduciaire international pour le déminage et l'assistance aux victimes des mines (ITF), avec pour objectif la collecte de moyens pour pouvoir organiser et financer les activités de déminage des régions minées de la Bosnie-Herzégovine et de fournir une aide et une possibilité de réadaptation aux personnes handicapées victimes des mines en Bosnie-Herzégovine. Le Gouvernement de la République de la Slovénie a ainsi marqué sa volonté de participer au programme mondial de déminage et d'aide aux victimes des mines, dont la réalisation a été initiée par la signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction à Ottawa, du 3 au 4 décembre 1997. En assurant les moyens nécessaires à la réalisation de ces activités, le Gouvernement de la République de Slovénie souhaitait contribuer à la réintégration sociale et économique de la Bosnie-Herzégovine et par conséquent à une plus grande stabilité et une paix à long terme dans cette région. La résolution du problème des mines en Bosnie-Herzégovine étant un succès, l'ITF a élargi ses activités sur toute la région du sud-est de l'Europe et a concentré ses efforts à la recherche de financements et au support à la lutte humanitaire contre les mines dans d'autres régions. Le besoin de l'aide de l'ITF décroîtra lorsque les organes nationaux des pays du sud-est de l'Europe concernés par la problématique des mines seront capables, en toute indépendance, de régler les problèmes que celles-ci représentent et que l'influence sociale et économique des mines terrestres et des munitions non-explosées diminuera. Le fait que le besoin d'aide diminue démontre le succès de l'ITF dans les pays touchés par les mines, des efforts des donateurs, des organisations internationales et exécutantes, et de la société civile qui, par leur coopération, atteignent leur but commun de réduire les conséquences

sociales et économiques des mines terrestres et des munitions non-explosées dans le sud-est de l'Europe.

L'influence des mines terrestres et des munitions non-explosées dans le sud-est de l'Europe diminue, c'est pourquoi il est nécessaire de se concentrer également sur d'autres sphères d'activités.

L'objet de la stratégie de l'ITF pour la période 2009–2013 est la transmission de compétences sur l'ITF en tant qu'organisation et de se préparer aux défis qui se présentent aux pays dans la période de cinq ans après les combats et les événements inattendus, le support aux réformes du secteur de la sécurité (RSS – Réforme du secteur de la sécurité) et aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR – Désarmement, démobilisation et réintégration), la lutte contre la violence et le terrorisme conséquents à la possession illégale et à l'emploi d'armes personnelles et légères (ALPC – armes légères et de petit calibre).

Le danger que représentent ces menaces pour la sécurité humaine est au moins aussi important que celui des mines antipersonnel et des munitions non-explosées. La forme et la gravité de ces menaces évoluant constamment, l'ITF devra être capable de s'adapter et de se réorienter au cours de leur apparition.

*Les événements inattendus sont des catastrophes naturelles ou civiles qui dépassent les capacités et les plans d'action locaux qui sont la mission de la Protection civile ou d'organismes civiles similaires en cas de catastrophes.*

## **SÉCURITÉ HUMAINE**

Depuis la fin de la guerre froide, les conflits armés ont tendance à se dérouler non plus entre mais à l'intérieur même des pays. La sécurité du pays reste importante, mais dans un monde où les guerres entre pays sont devenues rares, la valeur de la notion de la sécurité humaine augmente. Certains défenseurs de la sécurité humaine n'utilisent ce terme que par rapport aux dangers de la violence ; pour d'autres, il a une portée plus large qui inclut les famines, maladies, catastrophes naturelles et autres menaces destructrices, qui peuvent porter préjudice aux individus et aux communautés. La présente stratégie utilise la notion de sécurité humaine dans un sens plus large.

Le gouvernement de la République de Slovénie soutient avec détermination les orientations, les organisations, les programmes et les initiatives internationales destinées à renforcer la sécurité humaine. En 2006 et 2007, la Slovénie a présidé le Réseau de la sécurité humaine et elle a vivement insisté sur le concept de la sécurité humaine au cours de sa présidence de l'Union européenne en 2008. Par définition, la lutte contre les mines, la surveillance des ALPC et autres activités contribuent à atteindre l'objectif de sécurité humaine dans les pays en situation de post-conflit.

Une modification du nom existant en *Fondation internationale pour le renforcement de la sécurité humaine (International Trust Fund to Enhance Human Security)* permettrait que soit reconnue la nécessité de mener une lutte de grande envergure contre les menaces à la sécurité des individus et des communautés dans le monde.

## **PRIORITÉS**

Au cours de la mise en œuvre de sa stratégie, l'ITF visera à tirer pleinement parti de ses avantages et de ses compétences : activités de collecte et de gestion des dons performantes et menées de manière ouverte et transparente ; processus d'appel d'offres en vigueur et mis en œuvre avec succès ; prestation de services de gestion de projet adaptée aux normes internationales de bonnes pratiques ; gestion de l'organisation à faible coût ;

connaissance approfondie des programmes antimines au sud-est de l'Europe et ailleurs dans le monde. Il serait possible, avec certaines modifications techniques, d'adapter les systèmes et procédures actuellement utilisés par l'ITF dans la réalisation de programmes d'action antimines au sud-est de l'Europe pour une utilisation dans d'autres domaines ou dans d'autres pays.

## VISION

La vision de l'ITF est un monde exempt de menaces dans le pays immédiatement après les conflits et d'autres événements destructeurs, y compris les mines terrestres, les restes explosifs de guerre qui incluent tant *les munitions non-explosées que les munitions abandonnées* et la possession et l'usage illégal d'armes légères.

La vision de l'ITF est un monde dans lequel il est possible de garantir la sécurité des personnes et des communautés.

## MISSION

La mission fondamentale de l'ITF est de permettre aux pays et organisations de faire face aux situations de post-conflit ou de catastrophe et d'assurer la sécurité des individus dans les communautés. Nous envisageons la réalisation de cette mission par :

- (1) la collecte et gestion des fonds des donateurs ;
- (2) le choix et la gestion des projets au nom des autorités nationales et des donateurs, et
- (3) le renforcement des capacités nationales pour une gestion plus efficace et efficiente des programmes et des projets.

L'ITF se concentrera sur la mise en œuvre des projets dans la région du sud-est de l'Europe. Les principaux projets dans d'autres pays seront pris en charge par l'ITF uniquement en fonction des besoins spécifiques exprimés par les autorités nationales et avec le concours financier de la communauté internationale des donateurs.

## VALEURS ET CONVICTIONS DE L'ORGANISATION

L'ITF respectera les convictions et valeurs suivantes :

- (1) Les droits de l'homme. Par ses activités, l'ITF permettra, dans le cadre de ses décisions et de ses priorités, la défense des droits et libertés fondamentaux, tels qu'établis par la *Déclaration générale des droits de l'homme*.
- (2) Les valeurs éthiques. L'ITF s'appliquera à ce que ses activités, ses décisions et ses priorités soient compatibles avec les valeurs éthiques, qui reconnaissent la diversité globale des opinions religieuses, culturelles et juridiques.
- (3) La diversité. Les projets de l'ITF encourageront les individus et leur permettront de travailler avec d'autres individus dans un environnement diversifié en respectant la diversité d'âge, les compétences professionnelles, le sexe, la race et la religion.
- (4) Les émissions de carbone. L'ITF sera en mesure de fonctionner en conformité avec le principe de la prise de conscience écologique, et en conformité avec les Objectifs de développement du Millénaire<sup>1</sup> et l'engagement de réduire de moitié les émissions de

---

<sup>1</sup> En 2000, à l'initiative de l'ONU, 189 chefs d'État et de gouvernement ont adopté la Déclaration du Millénaire et les Objectifs de développement du Millénaire pour le développement (Millennium Development Goals) : 1. Réduire l'extrême pauvreté et la famine ; 2. Assurer

carbone d'ici à 2015. L'ITF aura pour objectif de devenir une organisation neutre en émissions, au 31 décembre 2010 au plus tard.

## PRINCIPES DIRECTEURS

L'approche de l'ITF suit les principes directeurs suivants :

- (1) L'approche régionale. Les éléments clés de succès de l'ITF dans le sud-est de l'Europe sont la promotion d'une approche régionale d'action contre les mines et l'aide aux structures et systèmes régionaux. Le soutien à la coopération régionale est une mesure importante pour renforcer la confiance, notamment dans les pays où les combats n'ont pris fin que récemment. L'ITF abordera sa mission élargie de la même manière, comme défini par la présente stratégie pour la période 2009-2013.
- (2) Les partenariats. L'ITF sera en mesure de fonctionner en partenariat étroit avec les donateurs, les organisations internationales, les autorités nationales et les organisations exécutantes. La stratégie de base de l'ITF dans l'Europe du Sud-Est est un mécanisme de doublement des donations, dans le cadre duquel les États-Unis versent, pour des projets sélectionnés, un dollar supplémentaire pour chaque dollar recueilli.
- (3) La responsabilité de l'État. L'ITF est conscient que les autorités nationales des États en situation de post-conflit supportent en premier lieu la responsabilité de la résolution des défis auxquels ils sont confrontés. Les autorités nationales sont chargés d'établir les conditions, aux niveaux national et local, indispensables à une gestion efficace des programmes et des projets de traitement des menaces mentionnées ci-avant. Ils assument également la responsabilité finale de toutes les phases et aspects des programmes et projets menés à l'intérieur de leurs frontières nationales, y compris l'établissement de normes adéquates, de procédures de travail et d'instructions.
- (4) Le renforcement des capacités. L'ITF encourage et permet aux autorités nationales d'accepter la prise en charge complète par l'État des conséquences des conflits ou autres événements destructeurs. L'ITF cherchera à développer les capacités nationales jusqu'à ce que la structure nationale puisse fonctionner de manière indépendante. Le renforcement des capacités est un processus par lequel des individus, institutions et entreprises exercent, individuellement et / ou collectivement, des fonctions, gèrent des problèmes et s'engagent à atteindre des objectifs.
- (5) L'accent sur l'humanitaire. Les défis auxquels sont confrontés les pays en situation de post-conflit et autres événements destructeurs sont principalement d'ordre humanitaire ; ils doivent donc être traités de manière humanitaire. À cet égard, le choix des programmes nationaux et des projets locaux soutenus par l'ITF doivent refléter les principes humanitaires fondamentaux de neutralité, d'impartialité et d'humanité. Le travail de l'ITF se concentrera sur l'aide aux plus touchés.
- (6) Conformité avec les Objectifs du millénaire pour le développement. Où que ce soit, l'ITF cherchera, par son travail, à atteindre les Objectifs de développement du millénaire, fixés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.
- (7) Transparence. Grâce à son travail dans le sud-est de l'Europe, l'ITF a acquis la réputation de transparence totale et d'un organisme de confiance dont les

---

l'enseignement primaire ; 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; 4. Réduire la mortalité infantile ; 5. Améliorer la santé maternelle ; 6. Combattre le VIH / sida, le paludisme et autres maladies ; 7. Préserver l'environnement ; 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement. La Déclaration est un partenariat entre pays riches et pays pauvres pour lutter contre l'extrême pauvreté et permettre à des millions d'hommes, femmes et enfants du monde d'accéder à une vie plus décente.

financements sont utilisés efficacement et pour ce à quoi ils sont destinés. L'ITF atteint ce niveau de transparence grâce à ses procédés d'organisation et l'attitude de ses employés.

## OBJECTIFS

- (1) Objectif 1. *En collaboration avec les autorités nationales et en partenariat avec les donateurs, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les organismes nationaux et locaux, l'ITF s'attachera à réduire les effets humanitaires et socioéconomiques des mines terrestres et autres restes explosifs de guerre.*
  - (a) En 2009, les efforts de l'ITF seront toujours concentrés autour de la lutte contre les mines, surtout dans la région du sud-est de l'Europe.
  - (b) L'ITF élargira son soutien à la lutte contre les mines dans les pays en dehors de du sud-est de l'Europe sur invitation des gouvernements nationaux des régions concernées (avec une définition précise des besoins) et avec le financement de donateurs internationaux.
  - (c) L'ITF renforcera ses efforts pour développer la capacité de ses partenaires nationaux. L'ITF soutiendra les autorités nationales dans la lutte antimines, en particulier pour mettre en place des stratégies et des systèmes de collecte de fonds et développer des systèmes appropriés et efficaces, des outils de gestion de projet et faciliter ainsi la transition vers une prise en charge complète par les États.
  - (d) État final. L'état final sera atteint lorsque les autorités nationales, elles-mêmes, seront à même de recueillir des ressources financières suffisantes et de mener des programmes d'action antimines efficaces et sans aide internationale.
- (2) Objectif 2. *En coopération avec les autorités nationales, avec les donateurs, les ONG, le secteur privé, les organisations internationales et régionales, et autres, l'ITF s'attachera à limiter les dangers menaçant la sécurité humaine dans les situations de post-conflit, dangers non liés aux mines terrestres et restes d'engins de guerre non explosés, et à soutenir les réformes du secteur de la sécurité (SSR – Réformes du secteur de la sécurité) et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR – Désarmement, Démobilisation et Réintégration).*
  - (a) En 2009, l'ITF choisira un projet pilote dans la région du sud-est de l'Europe dans le cadre duquel elle pourra transférer ses expériences dans la collecte de fonds et la gestion de projets en vue de répondre à des problématiques sans rapport avec les mines et restes explosifs de guerre.
  - (b) En outre, l'ITF choisira en 2009 un projet pilote en dehors de la région du sud-est de l'Europe dans le cadre duquel elle pourra transférer ses expériences dans la collecte de fonds et la gestion de projets en vue de répondre à des problématiques sans rapport avec les mines et restes explosifs de guerre..
  - (c) Basé sur l'expérience acquise dans les projets pilotes mentionnés ci-dessus, l'ITF étendra ses activités sur d'autres projets non liés aux mines terrestres et autres restes d'explosifs de guerre.
  - (d) État final. L'état final sera atteint lorsque les autorités nationales seront à même de recueillir des ressources financières suffisantes et de mener à bien des programmes d'action efficaces visant à résoudre des problèmes non liés aux mines terrestres et autres explosifs de guerre, et ce sans aide internationale

- (3) Objectif 3. En coopération avec les autorités nationales, les donateurs, les ONG, le secteur privé, les organisations internationales et régionales, et autres, l'ITF s'attachera à réduire la menace à la sécurité humaine engendrée par des événements inattendus.
- (a) En 2009, l'ITF choisira, dans la région du sud-est de l'Europe, un projet pilote dans le cadre duquel elle pourra transférer ses expériences dans la collecte de fonds et la gestion de projets en vue de répondre à des problématiques liées à des événements inattendus, sans rapport avec les mines et restes explosifs de guerre.
- (b) En 2009, l'ITF choisira, en dehors du sud-est de l'Europe, un projet pilote dans le cadre duquel elle pourra transférer ses expériences dans la collecte de fonds et la gestion de projets en vue de répondre à des problématiques liées à des événements inattendus, sans rapport avec les mines et restes explosifs de guerre.
- (c) Basé sur l'expérience acquise dans les projets pilotes mentionnés ci-dessus, l'ITF étendra ses activités sur d'autres projets non liés aux mines terrestres et autres restes d'explosifs de guerre.
- (d) État final. L'état final sera atteint lorsque les autorités nationales seront à même de recueillir des ressources financières suffisantes et de mener à bien, de manière efficace et sans aide internationale, leurs propres projets et programmes d'action visant à résoudre des problèmes liés à des événements inattendus.

Les exemples des projets auxquels l'ITF est susceptible de participer dans la période 2009-2013 sont indiqués dans le tableau 1.

Projets potentiels de l'ITF	Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3
Déminage en Bosnie-Herzégovine	•		
Enlèvement des munitions non explosées en Serbie	•		
Enlèvement des munitions non explosées en Serbie	•		
Soutien structurel à la gestion des programmes d'actions antimines en Azerbaïdjan	•		
Contrôle des armes légères et des frontières nationales en Asie centrale		•	•
Renforcement des capacités nationales en matière de gestion des projets d'action antimines	•		
Amélioration des services collectifs, sociaux et de santé pour les survivants	•	•	•
Renforcement des capacités nationales en matière de gestion des projets de contrôle des armes légères		•	
Renforcement des capacités nationales en matière de collecte et de gestion de fonds	•	•	•
Soutien à l'assurance de qualité	•	•	•
Gestion des avoirs des nouveaux États membres de l'Union européenne	•	•	•
Enlèvement des munitions suite aux événements à Gerdecu, Albanie		•	•
Renforcement des capacités nationales en matière de lutte antimines en Géorgie	•	•	

Tableau 1 : Exemples de projets indicatifs de l'ITF

## **ORGANISATION DE L'ITF**

L'organisation et la structure des employés de l'ITF se sont adaptés, avec le temps, à la mission antérieure et à son caractère régional. En élargissant sa sphère d'activités, l'ITF devra clarifier son statut, son organisation et la structure de son personnel.

Les changements comprennent :

- (1) Le statut de l'organisation internationale à but non lucratif basée en Slovénie ;
- (2) La nouvelle structure des employés avec une participation internationale étendue ;
- (3) L'acquisition d'expertises techniques supplémentaires afin de permettre à l'organisation de remplir ses objectifs ;
- (4) Adaptation de la composition et du statut des organes de l'ITF au nouveau statut juridique et à la mission étendue de l'organisation.

## **PLANS TRIENNAUX**

L'ITF concevra deux plans pour une période de trois ans en vue d'atteindre les objectifs 1, 2 et 3 du tableau 1. Des objectifs stratégiques, spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et définis dans le temps seront inclus dans les plans.

Les deux plans préciseront comment l'ITF atteindra chacun des objectifs stratégiques tout en fixant un objectif annuel à l'organisation.

Les plans triennaux seront révisés chaque année sous conseil des organes d'activité de l'ITF.

## **ÉVALUATION DU SUCCÈS**

L'ITF est conscient de l'importance de l'évaluation de sa propre réussite. L'évaluation comprend l'examen de la capacité de l'ITF à atteindre ses objectifs principaux et stratégiques ainsi que le contrôle du succès et de l'efficacité des systèmes et méthodes appliqués et ainsi de la qualité de son travail.